

Société Anonyme
ANDRÉ CITROËN

Capital : 8 milliards 540 millions de francs
117 à 147, Quai de Javel
PARIS XVème

CONFIDENTIELLE
(Droits de reproduction réservés)

Paris, le 30 avril 1956

METHODES REPARATIONS

NOTE TECHNIQUE
à MM. les **CONCESSIONNAIRES**
N° 638

DS. 19

PROTECTION du DESSOUS des VOITURES

Nous vous rappelons la Note Technique n° 536, du 20 février 1951, interdisant les pulvérisations de produits à base d'huile sous les voitures.

Ces produits pulvérisés non seulement attaquent la peinture et le caoutchouc, mais en ce qui concerne la DS.19, se déposent sur les disques de freins avant et provoquent des perturbations importantes et dangereuses dans le freinage.

Déconseillez à vos Clients, de faire exécuter cette opération, même dans les Stations de graissage étrangères au réseau.

En cas de destruction de la protection d'origine, les indications données dans la Note n° 536, restent valables.

Toutefois, l'INERTOL 49, s'appelle maintenant : ADHEROL. AC.
(Société KELLER, 26, rue CADET, PARIS IXème).

Copie de la présente Note Technique est adressée à MM. les Agents et Postiers.